



**Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville**

Habitat et Politique de la Ville

Secrétariat Général



**Termes de Référence relatifs au recrutement de deux bureaux d'études techniques
pour l'appui et l'assistance du Programme de valorisation durable des ksour et kasbah
du Maroc**

1. Contexte général

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (MATUHPV), en tant que partenaire de mise en œuvre, et le programme de Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Maroc ont lancé un « Programme de Valorisation Durable des Ksour et Kasbah du Maroc » « **PVD2K** ».

Ce programme s'inscrit en appui aux actions de réhabilitation des ksour et kasbah réalisées par le MATUHPV à travers Al Omrane, aux nouvelles législations relatives à la conservation du patrimoine culturel et à la construction en terre et aux stratégies et interventions des Ministères de la Culture, du Tourisme, de l'Artisanat, de l'Environnement et des Marocains Résidents à l'Etranger.

Les résultats attendus de ce programme sont de réhabiliter seize (16) ksar et kasbah pilotes, d'améliorer les conditions socio économiques et d'habitation de leurs populations et de doter le Ministère d'une vision, d'une programmation, de mécanismes et d'une méthodologie d'accompagnement en matière d'intervention sur les ksour et kasbah à l'horizon 2025.

Le programme accorde une place centrale au renforcement de la convergence entre les acteurs institutionnels, aux dynamiques territoriales existantes, et au renforcement des capacités des collectivités et acteurs locaux afin d'assurer une appropriation régionale et locale en matière de valorisation des ksour et kasbah comme levier de développement économique, social et environnemental.

Dans ce cadre, le PVD2K lance un appel à candidature, pour une assistance technique destinée à effectuer les études nécessaires ainsi que le suivi des travaux de restauration et de réhabilitation des sites pilotes sus mentionnés.

2- Tâches du consultant :

Sur la base des plans architecturaux et des autres documents fournis par le maître d'ouvrage « PVD2K », le bureau d'études techniques doit remplir les tâches suivantes :

- Préparer les dossiers de consultation des entreprises en collaboration avec l'architecte et le « PVD2K ». Ils comprennent les dossiers complets de tous les plans approuvés et les cahiers des prescriptions spéciales établis selon les recommandations fournies par le « PVD2K ». La désignation des ouvrages doit être claire et précise sur les plans et sur les pièces écrites (tous les documents à fournir seront présentés au format A4 (21 x 29,7 cm) pièces écrites, plans et dessins). Tous les dossiers relatifs à chaque phase seront fournis sous dossiers cartonnés. Le nombre d'exemplaires par type de documents est de 10 exemplaires. Les échelles à adopter seront : 1/50 pour les plans d'exécution. et 1/20, ou plus grande échelle, pour les plans des détails) (en collaboration avec l'architecte) ;
- Fournir pour chaque site les avant métrés détaillés et l'estimation détaillée;
- Remettre au maître d'ouvrage « PVD2K » les documents de projets d'exécution dans les délais prévus par ce dernier;
- Assister à la réunion de dépouillement des offres des entreprises ;
- Participer à l'élaboration des Procès verbaux d'ouverture des plis et à la rédaction des marchés;
- Vérifier le choix des matériaux et des équipements;
- Vérifier les caractéristiques fonctionnelles, dimensionnelles et de disposition de tous les détails des ouvrages;
- Vérifier les spécifications des équipements installés en conformité avec le marché;
- Contrôler la conformité et la qualité des ouvrages exécutés;
- Être présent ou se faire représenter en cas d'empêchement par une personne compétente ou ayant la même qualification, désignée d'avance et habilitée à prendre des décisions à toutes les réunions de chantier, ainsi qu'aux visites de chantier.
- Etablir les rapports d'avancement mensuels des travaux;
- Vérifier et valider les états quantitatifs mensuels établis par les entrepreneurs accompagnés des attachements qui en résultent;
- Etablir les bordereaux des prix supplémentaires, avenants si le besoin s'en fait sentir;
- Vérifier et valider les plans de recollement ;
- Etablir le rapport d'achèvement des travaux;
- Assister à la réception provisoire et définitive des travaux exécutés.

Zones d'intervention:

Zone 1 :

- **Province d'Errachidia** : ksour : Tabouassamt, Ouled Yahya, Goulmima, Maadid, Jdid ;

- **Province de Midelt** : Ksour : Bouzmella, Zaouiat sidi hamza, Isseghdane ;
- **Province de Figuig** : Ksour Znaga et Lamaaiz .

Zone 2 :

- **Province de Tinghir** : ksour : Ait El_Haj Ali Ihertane, Al Nif ;
- **Province Ouarzazate** : ksar Taourirt ;
- **Province de Zagora** : ksour : Amezrou et Tissergate ;
- **Province Tata**: ksar Allougoum.

La connaissance des aires d'intervention est souhaitable.

3. Expériences requises

L'équipe chargée de l'exécution des études doit être composée de :

- Ingénieur en génie civil ayant une expérience en matière d'études (génie civil, voirie et réseaux divers, de 10 ans minimum) & d'assistance technique (pilotage et coordination) des projets de restauration et de réhabilitation en matériaux locaux, notamment, la terre, la pierre et le bois ;
- Technicien en voirie réseaux divers ;
- Technicien en bâtiment-métreur.

4. Livrables à fournir :

Pour chaque site, le consultant est tenu de fournir ce qui suit :

1-Phase des études.

- Etudes d'Avant Projet Sommaire APS ;
- Etudes d'Avant Projet Définitif APD ;
- Les dossiers de consultation des entreprises « DCE » en collaboration avec l'architecte et le « PVD2K » comprenant :
 - Le règlement de consultation ;
 - Le cahier des prescriptions spéciales « CPS » établis selon les recommandations fournies par le « PVD2K » et en parfaite collaboration avec l'architecte ;
 - Le bordereau des prix formant détail estimatif ;
 - Les avant métrés détaillés et l'estimation du projet ;
 - Les plans d'exécution et les plans de détail.

2- Phase des travaux.

- Mise à jour des plans d'exécution.
- Rapports périodiques d'avancement des travaux;
- Les bordereaux des prix supplémentaires, avenants et autres selon le besoin ;

- Les plans de recollement (partie des plans concernant le consultant);
- Rapport d'achèvement des travaux;

5. Réception et paiements des honoraires :

Le livrable fera l'objet d'une réception pour chaque phase des prestations à la charge du consultant.

Le paiement des honoraires se fera selon les modalités arrêtées au niveau de la convention afférente aux prestations à la charge du consultant.

6. DUREE DE LA MISSION ET REMUNERATION

Elle est de 90 jours de travail (terrain et bureau) repartis par périodes selon les besoins du programme.

A titre de rémunération, le consultant(e) sera payé(e) au taux journalier de travail terrain qu'il /elle aura proposé dans son offre financière. Ce taux devra comprendre les frais induits par le travail bureau.

Le consultant retenu ne pourra déléguer ses missions à une tierce personne, et devra effectuer les missions de terrain en personne.

7. DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une lettre de motivation ;
- Note de compréhension des tâches dévolues au BET ;
- Un CV détaillé ;
- Attestations de références justifiant l'expérience dans ce domaine ;
- Copie des diplômes ;
- Offre financière dans une enveloppe fermée.

DATE LIMITE ET LIEU DE REMISE DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature, devront être envoyés/déposés sous plis fermé à l'Unité de Gestion du Programme (UGP) au siège du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, sis angle Al Joumaiz rue Al Jawz ,Hay Riyad, au bâtiment A 2^{ème} étage, bureau 109, Rabat , Maroc, au plus tard le **Mercredi 28 Février à 16h30.**

Les candidats doivent préciser dans leurs offres la zone d'intervention choisie.